

## REGLEMENT CHALLENGE REGIONAL DES ECOLES DE VELOS POITOU-CHARENTES 2017

5 manches sont organisées par le Comité Régional :

Date	Lieu	Organisateur	Discipline
19 mars	Luxé	Guidon Manslois	Cyclo-cross
15 avril	Rochefort	VC Rochefortais	Piste
06 mai	Naintré	V Naintré	Vitesse + Régularité
28 mai	La Rochefoucauld	UA La Rochefoucauld	Trophée Régional
24 juin	La Trimouille	VCC Trimouillais	Régularité

### Classement Individuel

**Article 1** : Pour être classé dans le challenge, les concurrents doivent participer au moins à 4 épreuves sur les 5 programmées.

**Article 2** : Pour le classement final, les jeunes ayant participé aux 5 épreuves, seuls les 4 meilleurs résultats seront pris en compte.

**Article 3** : Le classement se fait par addition des points obtenus lors de chaque manche.

**Article 4** : Les points seront attribués comme suit :

Pour chaque manche, le 1er marque 1 pt, le 2ème 2 pts, etc... Les absents marquent un nombre de points égal au nombre de concurrents de la manche + 1. Ainsi, qu'il y ait beaucoup ou peu de participants, le classement des premiers n'est pas influencé.

Le vainqueur est celui qui marque le moins de points.

**Article 5** : En cas d'égalité, la place obtenue au Trophée Régional départagera les concurrents.

**Article 6** : Ce challenge est ouvert uniquement aux coureurs FFC licenciés dans le Comité Poitou-Charentes.

**Article 7** : Pour départager les coureurs ex-æquo, l'avantage sera donné à l'épreuve de régularité (scratch pour la piste).

## Classement par Club

**Article 1** : Les Clubs doivent obligatoirement participer aux 5 manches.

**Article 2** : Le classement est établi selon le barème suivant :

1 Poussin - 1 Pupille - 1 Benjamin - 1 Minime

Le classement est établi par addition de la meilleure place obtenue dans chacune des catégories sur les différentes épreuves de chaque manche.

**Article 3** : En cas d'absence d'un jeune dans une catégorie, le club marquera les points de la dernière place + 1 (si 25 classés, 26 points attribués).

**Article 4** : Pour départager les clubs ex-æquo, l'avantage sera donné au club ayant le plus grand nombre de participants.

**Article 5** : Le club vainqueur sera celui qui marquera le moins de points.

## Récompenses du classement final

- Les 5 premiers de chaque catégorie.
- Le premier 1<sup>ère</sup> année de chaque catégorie
- La première féminine de chaque catégorie
- La remise des récompenses se fera le soir de l'épreuve de la Trimouille  
(en cas d'absence des participants, les récompenses ne seront pas envoyées)

*En cas de litige, seuls les membres de la commission des écoles de vélo du Comité Régional peuvent statuer sur les décisions à prendre, et éventuellement apporter des modifications au présent règlement.*

**Nota** : Les organisateurs devront faire en sorte de débiter les épreuves le matin à 10h00